

des Princes &c. Septemb. 1710. 175
 qué ailleurs ; * il dépêcha un Courier à Rome pour y donner avis de ce qu'il venoit d'entreprendre & d'exécuter : Quelques lettres de Rome ont assuré que cette nouvelle avoit surpris le Pape , & qu'il avoit désapprouvé cette conduite. Mr. le Cardinal de la Trimouille reçut aussi un Courier de la Cour de France , avec une lettre du Roi du 26. Mai 1710. qui a été rendue publique à Rome , dont voici la teneur.

MON COUSIN,

IL a y déjà long-tems, que j'aurois pardonné au Cardinal de Boüillon , sa désobéissance à mes ordres, s'il m'eût été libre d'agir comme particulier , dans une affaire où la Majesté Royale étoit intéressée ; mais comme elle ne me permettoit pas , de laisser sans châtement le crime d'un sujet qui manque à son principal devoir envers son Maître , & je puis ajouter , envers son bienfacteur , tout ce que j'ai pû faire , a été d'adoucir par degrez les peines qu'il avoit justement méritées : ainsi non seulement , je lui ai laissé la jouissance de ses revenus lors qu'il est rentré dans mon Royaume , mais depuis je lui ay permis de changer de séjour , quand il m'a représenté les raisons qu'il trouvoit pour sortir de lieux où j'avoit fixé sa demeure ; Enfin je lui avois accordé , sans même qu'il l'eût demandé , la liberté d'aller en telle Province & en tel endroit de mon Royaume qu'il lui plairoit , pourvu que ce fût à la distance de 30. lieues de Paris , & lorsque pour abréger sa route,

*Lettre du
 Roi à Mr. le
 Cardinal de
 la Trimouille,
 sur l'évasion du
 Cardinal de
 Boüillon.*

* Voyez Juillet pages 14. & 50.